

Le HCDH de l'ONU préoccupé par la loi relative sur la presse au Burundi

@rib News, 07/06/2013 â€“ Source XinhuaLe Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a demandé vendredi au Gouvernement burundais de mettre la nouvelle loi relative aux médias en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme, notamment en matière de protection de la liberté d'expression. « Nous sommes vivement préoccupés par la définition trop large, opérée par la loi, des circonstances dans lesquelles les journalistes peuvent être contraints de révéler leurs sources ainsi que des restrictions apportées à la liberté d'expression », a expliqué le porte-parole du HCDH, Rupert Colville, lors d'une conférence de presse à Genève. Selon M. Colville, la loi à l'état actuel n'est pas conforme à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui prévoit que « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix ». Le porte-parole a souligné que le HCDH est également préoccupé par une disposition de la nouvelle loi qui oblige les journalistes à être titulaires de certains diplômes, d'une expérience professionnelle et d'une carte de presse pour pouvoir exercer leur métier. « Ces obligations ne sont pas conformes aux normes internationales », a-t-il affirmé. Les amendes pour les journalistes qui enfreignent ces nouvelles règles ont été multipliées par 2.000 pour cent, a noté M. Colville. L'approbation de cette loi par le président burundais Pierre Nkurunziza, le 4 juin, avait conduit le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, à exprimer son « regret » et à mettre en garde contre les impacts potentiellement négatifs de ladite loi sur la liberté de presse.